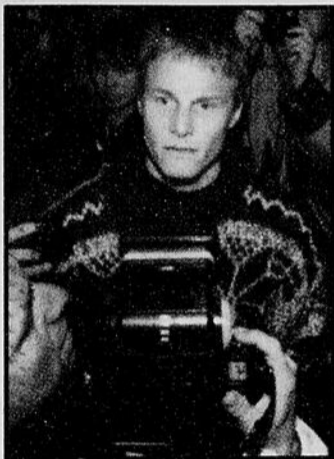




L'OR PERDU DE REBAGLIATI



- Dick Pound s'est abstenu de voter

- Une peine trop sévère, estime Jean Charest

- Manque de discernement

- La chronique de Jean-Paul Ricard



Kariya abdique; Recchi s'en va à Nagano!

- Cahier C

CMTS

Légère baisse d'achalandage et hausse des revenus (A7)

Verglas

Québec débloque 135 millions \$ pour un nouveau programme d'aide aux entreprises (D1)

Météo / A2

PLUIE

6

6h53

17h09



«Sherbrooke peut tout imposer...»

UNE VÉRITABLE TEMPÊTE ÉCLATE À LA MRC CONCERNANT LE POIDS POLITIQUE DE LA VILLE-CENTRE

Michel MORIN
Sherbrooke

«C'est un loi qui n'a ni queue ni tête. Je rencontre bientôt le ministre (Rémy Trudel) et il va avoir ma façon de penser, tu peux en être sûr. Qu'une ville-centre ait autant de pouvoirs, ça ne se peut pas. C'est un contrôle excessif, démesuré.»

Une véritable tempête vient d'éclater à la MRC de Sherbrooke, où le nouveau préfet Clément Nault, maire de Bromptonville, goûte aux nouvelles dispositions de la Loi 175 (réforme Trudel) adoptée par Québec.

Une des dispositions de cette loi précise, dans le cas des MRC qui regroupent une ville-centre (comme Sherbrooke), que la double majorité est requise pour valider les décisions prises par cet organisme régional.

«Ça veut dire que Sherbrooke peut nous imposer ce qu'elle veut, dénonce Clément Nault. Ça veut aussi dire que si Sherbrooke ne tient pas à ce qu'un point à l'ordre du jour soit étudié, le maire de Sherbrooke n'a qu'à mettre son manteau et à s'en aller chez eux. Ça n'a pas de maudit bon sens. En tout cas, le maire de Sherbrooke va apprendre que lorsqu'il quitte, il va se faire remplacer à la MRC.»

Pas plus tard qu'à la réunion de cette semaine, justement, la MRC de Sherbrooke se réunissait et après quelques points inscrits à l'ordre du jour, le maire Jean Perrault devait quitter ses collègues pour se joindre à Pierre Elliott Trudeau et Pierre-Marc Johnson, de passage à Sherbrooke.

Les maires ont poursuivi la rencontre, adoptant quelques résolutions concernant en outre des avis de conformité et même un règlement d'emprunt de quelques millions de dollars présenté par la Ville de Sherbrooke. Le hic, c'est que toutes les résolutions adoptées après le départ du maire de Sherbrooke sont invalides, compte tenu qu'au moins 50 % de la population de la MRC n'y était plus représentée.

«Ça veut dire qu'on est allé perdre notre temps», rage le préfet Nault.

Car le principe de la double majorité veut qu'au moins 50 % des votes soit obtenu et que ces votes représentent également 50 % de la population d'une MRC. Cette disposition a été accordée aux villes-centre à la suite des doléances exprimées par leurs maires. Ces derniers voulaient ainsi éviter que les maires de banlieue puissent prendre des décisions allant à l'encontre des intérêts des villes-centre.

Puisque Sherbrooke à elle seule regroupe plus de 50 pour cent de la population de la MRC, elle possède dans les faits un droit de veto.

De l'avis du préfet de la MRC, les membres de la MRC de Sherbrooke n'ont aucune objection à remettre des votes qui auraient une incidence moné-

taire sur Sherbrooke dans l'éventualité où le maire de la ville-centre serait absent.

Mais de là à ce que le simple départ du maire de Sherbrooke paralyse l'ensemble des travaux de la MRC, il y a une marge que n'acceptent pas de franchir

les maires de banlieue.

«C'est toute l'administration de la MRC qui se trouve ainsi paralysée. On ne peut même plus prendre de décisions concernant les municipalités de banlieue quand le maire de Sherbrooke n'est pas là. Je peux te dire que tous les

maires sont furieux et que ça gueulait pas à peu près. Ça n'a pas de sens et il faut que des modifications soient apportées.»

Perrault se défend de vouloir paralyser la MRC (A3)

UN CHARGEMENT DE NEIGE DÉVERSÉ À L'HÔTEL DE VILLE



COLS BLEUS ET POMPIERS EN ONT RAS LE BOL

Dans un concert de klaxons et sirènes, les pompiers et employés cols bleus de la Ville de Sherbrooke ont bruyamment manifesté durant environ une heure devant l'édifice de l'hôtel de Ville, hier matin, afin d'exprimer leur insatisfaction dans les négociations en cours qui visent à réduire leur masse salariale de six pour cent. Ils ont déversé un plein chargement de neige sur la rue du Palais, à deux pas de l'entrée de l'hôtel de Ville. Le maire Jean Perrault a indiqué que des mesures disciplinaires seront appliquées en raison de l'illégalité du débrayage. LES DÉTAILS EN A2.

Une loi spéciale le 18

«Le gouvernement va maintenir la direction», affirme Trudel

Québec (selon PC)

Le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, a maintenu la ligne ferme à l'égard des employés municipaux, indiquant que ceux-ci sont soumis à la Loi sur les services essentiels et qu'ils devront répondre de leurs gestes s'il participent à des actions ou à des débrayages illégaux pour protester contre la décision du gouvernement d'adopter une loi spéciale pour forcer la réduction de leur masse salariale de 6 pour cent.

Hier, quelque 15 000 employés municipaux à travers la province ont brandi les pancartes pour protester contre la diminution anticipée de six pour cent de leur masse salariale.

En dépit de ce coup d'éclat, le ministre Trudel a réitéré qu'un projet de loi sera soumis à l'Assemblée nationale dès la semaine prochaine - probablement mercredi - pour être adopté dans la même journée.

«Le gouvernement, a-t-il précisé, va

maintenir la direction qu'il a adoptée et il entend agir rapidement pour doter les municipalités et les syndicats d'un outil efficace qui a été annoncé avant les Fêtes et qui va se matérialiser à l'intérieur d'une loi spécifique.»

Le porte-parole de la coalition syndicale, Gilles Charland, a fermement indiqué que les travailleurs ne se laisseraient pas imposer une loi spéciale. Il a souligné que les syndicats et les villes ont disposé de deux mois seulement pour s'entendre sur la récupération de la masse salariale.

Le gouvernement estime qu'il est injuste que 35 pour cent des administrations municipales et des syndicats s'entendent pour atteindre une réduction de 6 pour cent de leur masse salariale alors que l'autre 65 pour cent refuse toujours de contribuer au redressement des finances publiques.

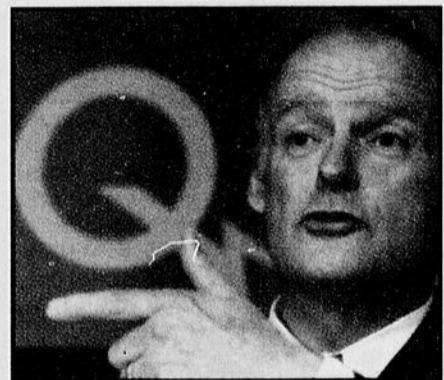
«Il faudra bien, a dit le ministre Trudel, que tout le monde réalise une contribution équitable à la réduction du déficit du Québec et des dépenses municipales.»

Jusqu'au rappel de l'Assemblée nationale, le ministre a par ailleurs indiqué qu'il s'attend à ce que les négociations se poursuivent entre syndiqués et élus municipaux.

Le projet gouvernemental prévoit un loi qui forcerait, advenant l'échec des négociations, les deux parties à présenter leur meilleure offre, qui sera ensuite soumise à un arbitre.

En apprenant que le gouvernement a toujours l'intention de forcer la main des syndicats et des municipalités en adoptant une loi spéciale, le président de la FTQ, Clément Godbout, a promis beaucoup d'action. «Qu'il y ait un petit peu de chaos à ce moment-ci, a-t-il dit, ça ne me surprend pas du tout et il y en aura encore.»

Pour le secrétaire général Henri Massé, il est clair que la FTQ sera derrière les syndicats du SCSFP (FTQ). «On va être au rendez-vous, a-t-il dit, et s'il faut se battre on se battra. Si le gouvernement insiste pour imposer ses conditions, les employés municipaux seront là pour brasser la sauce.»



La Montérégie n'est qu'à 65 pour cent de sa fiabilité d'avant

Le président d'Hydro-Québec, André Caillé, a tracé hier un bilan de la remise en état du réseau électrique. À LIRE EN D1.

À NE PAS MANQUER CE VENDREDI

cahier spécial
La Tribune
PUBLIREPORTAGE

Grand Prix de Valcourt



Bruyante manif des employés municipaux

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

À quatre jours de la date butoir fixée par le gouvernement du Québec pour une entente entre syndicats et municipalités sur une baisse de la masse salariale de six pour cent, les pompiers et cols bleus de la Ville de Sherbrooke ont manifesté bruyamment leur impatience hier matin, devant l'hôtel de Ville.

«Les syndicats sont tannés, on négocie depuis le mois de juin, on leur propose des choses, mais on n'a toujours pas d'entente!» déplore Lisette Dubé, conseillère syndicale pour le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la FTQ.

Dans un véritable concert de klaxons et de sirènes, les cols bleus et les pompiers ont littéralement bouclé le périmètre de l'hôtel de Ville avec leurs véhicules, afin de bien se faire entendre par les dirigeants municipaux.

Ils ont aussi déversé un plein chargement de neige sur la rue du Palais, à deux pas de l'entrée de l'hôtel de Ville.

La manifestation, qui a duré environ une heure, a bien sûr perturbé la circulation automobile au centre-ville, mais s'est passée dans la bonne humeur et sans incident. D'autres démonstrations du genre se sont déroulées un peu partout au Québec, hier.

Déjà des efforts

Président du syndicat des employés cols bleus, Guy Corriveau, reproche à la Ville de Sherbrooke de ne pas reconnaître les efforts déjà consentis en vue de réduire la masse salariale, entre autres avec les abolitions de postes et la réorganisation du travail, notamment à la station de ski du mont Bellevue, dont la gestion a été confiée au privé.

«On veut qu'ils reconnaissent les abolitions de postes (une dizaine en 1997), comme ils l'ont fait à Hydro-Sherbrooke, dans le calcul de la masse salariale», rappelle-t-il.

«Mais ce qui a fait déborder le vase, ce sont les demandes de la Ville pour les heures de travail, on a déjà des employés à temps partiel qui travaillent des 12 heures», dit M. Corriveau.

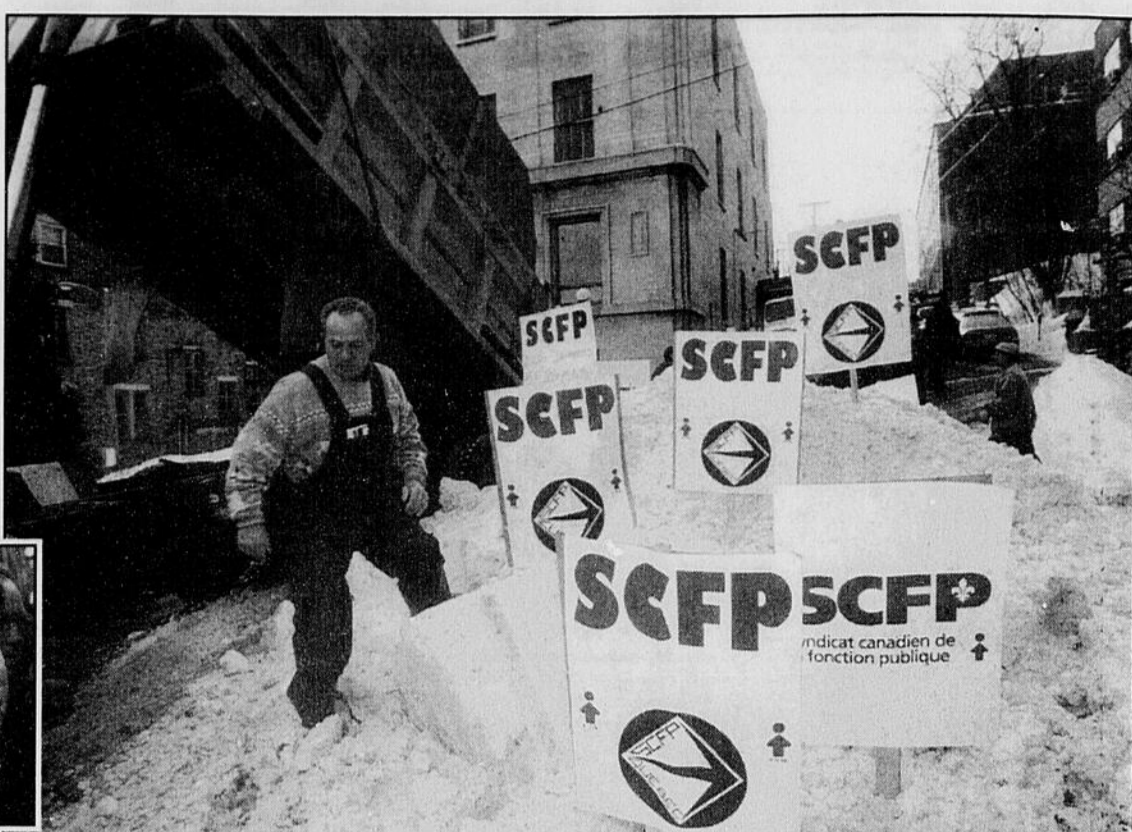
Du côté du Syndicat des pompiers du Québec, section Sherbrooke, Daniel Pépin signale que la manifestation se voulait un geste d'appui au mouvement provincial et une façon «de sensibiliser les élus à respecter leur parole».

«On a déjà réduit notre masse salariale de six pour cent, soutient-il, mais on veut nous amener à une loi spéciale».

Et à ceux qui seraient tentés de reprocher aux pompiers de Sherbrooke d'avoir de très bons salaires, comparativement au travailleur moyen, M. Pépin rappelle que les quelque 103 sapeurs municipaux «sont à peu près au 20e rang pour les salaires au niveau provincial».

Le gouvernement du Québec a imposé l'été dernier des compressions budgétaires de 375 millions \$ aux municipalités, qui tentent depuis de s'entendre avec leurs syndicats sur une réduction de six pour cent de la masse salariale des employés. Les villes-centres, comme Sherbrooke, ont toutefois bénéficié de mesures de mitigation.

Les pompiers et employés cols bleus de la Ville de Sherbrooke ont manifesté bruyamment devant l'hôtel de Ville, hier matin, afin d'exprimer leur insatisfaction dans les négociations en cours, dont l'objectif est une réduction de la masse salariale de six pour cent. Ci-dessous, Lisette Dubé, conseillère syndicale.



Imacom-Daguerre, Martin Blache



«Pour beaucoup un geste de solidarité avec les autres» - Perrault

Sherbrooke (FG)

Même si leur geste d'hier matin était illégal, le maire Jean Perrault ne tient pas nécessairement rigueur aux manifestants cols bleus et pompiers car il estime qu'ils ont surtout «suivi un mot d'ordre provincial».

«Il y a du mécontentement de leur part et ils l'ont fait entendre de façon assez claire ce matin (hier), c'est sûr. Mais c'est aussi pour beaucoup un geste de solidarité avec les autres syndicats d'employés municipaux du Québec», a noté hier le maire de Sherbrooke.

Il a cependant précisé qu'en raison de l'illégalité du geste, des mesures disciplinaires seront appliquées. Cela signifie notamment que pour le temps de la manifestation, les gens qui étaient normalement au travail verront leur



Jean Perrault

paie amputée d'autant.

Quant à la présence des pompiers à bord de véhicules sortis des casernes, M. Perrault reconnaît que ça peut paraître agaçant car il s'agit d'un service essentiel mais il a dit faire confiance au professionnalisme de ces gens. «J'ose croire que même s'ils manifestaient ici (devant l'hôtel de ville), ils auraient répondu avec le même empressement que d'habitude aux appels d'urgence de nos citoyens», a-t-il estimé.

Aussi, tout en assurant que les négociations se poursuivent et en préci-

sant que l'objectif de récupérer 6 pour cent à même la masse salariale peut être atteint dans un esprit d'ouverture et d'initiative (plus de flexibilité dans les conventions pour éviter le temps supplémentaire et ainsi de suite), le maire de Sherbrooke reste optimiste et ne craint pas que la manifestation d'hier matin soit le prélude à une escalade.

«Si jamais ça ne devait se produire souvent ou dégénérer (des manifestations), a rajouté M. Perrault, on va s'assurer que les services à la population soient maintenus... Mais de tous les avis que les officiers syndicaux ont donnés, il n'était pas question de leur part de prendre la population en otage. Et jusqu'à preuve du contraire, je suis convaincu qu'ils ont exprimé cela de bonne foi!»

Drummondville se débarrasse de ses danseuses nues... pour le moment

Gérald PRINCE

Drummondville

Une trentaine d'agents de la Sûreté du Québec et de la police municipale de Drummondville ont investi vers 19h hier soir, un bar et un cabaret de danseuses, l'Amsterdam et l'Obsession, y faisant au moins 12 arrestations.

Les deux commerces sont situés l'un au-dessus de l'autre, angle Hériot et Bellevue, dans le centre-ville de Drummondville.

Dans le Cabaret l'Obsession, situé au sous-sol et qualifié de présumé lieu de débauche, les policiers ont appréhendé le tenancier, la barmaid, sept danseuses nues et un client, qui aurait été trouvé en pleine action dans un isolement. Ces arrestations font suite à

une enquête de plusieurs semaines, selon laquelle des agents doubles auraient pris connaissance de sollicitation directe par les danseuses pour services sexuels, de prostitution, de cas de violence et de possession de stupéfiants.

Quant à l'Amsterdam, qui est situé au rez-de-chaussée, les policiers ont arrêté deux individus pour trafic de stupéfiants, en particulier de la cocaïne et de la marijuana. Le maître-chien de la SQ a participé activement aux recherches dans le but de trouver des stupéfiants dans le bar.

Tous les prévenus ont été dirigés dans trois fourgons de police au quartier-général pour fins d'interrogatoire.

Dans les cas plus lourds de trafic de stupéfiants, les prévenus comparaitront aujourd'hui au palais de justice de Drummondville, alors que les au-

tres seront cités devant le tribunal sur sommation.

Cette double descente met fin, du moins temporairement, aux activités du seul cabaret de danseuses encore en opération à Drummondville. On sait qu'une lutte sans merci a été initiée par les autorités municipales, il y a quelques années, pour éliminer ce genre de commerce. C'est à la suite d'une demande formelle de la Sûreté municipale de Drummondville que la SQ a infiltré, depuis décembre dernier, les deux locaux, en vue de l'opération d'hier soir. La descente devait se tenir en janvier, mais à cause de la tempête de verglas, a été remise.

L'opération a été suivie par une foule de curieux depuis les trottoirs environnants, attirés par les flashes de photographes et des caméramen, ainsi que par l'important déploiement policier.

MÉTÉO La Tribune

LaTribune 564-5450

...une publicité qui marche!

Facteur Vent
Nul

Météo Média

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	SAMEDI	DIMANCHE
6 PRÉC. 80	-10 PRÉC. 40	-7 PRÉC. 60	-11 PRÉC. 0	-9 PRÉC. 10

QUÉBEC

Chicoutimi Ver 0/-12	Québec Plu 2/-9
Gaspé Ver 0/-3	Fimoussi Ver -1/-7
Iles-de-la-Mad. Ver 1/-6	St-Georges Plu 2/-9
La Grande Ne 15/-24	Sept-Îles Ne -3/-6
Lac-St-Jean Ne 0/-12	Trois-Rivières Plu 3/-10
Montréal Plu 2/-10	Val d'Or Ne -4/-19

INDICE UV

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

60 30 20 15

CANADA

Charlottetown Plu 3/-5	Régina Deg -5/-10	Boston Plu 7/5	New York Plu 11/7
Edmonton Sol 2/-11	St-John's Var -1/-4	Bridgeport Plu 8/7	Plattsburg Plu 7/3
Fredericton Plu 3/-1	Toronto Nua 4/-7	Burlington Plu 7/3	Portland Plu 7/1
Halifax Plu 5/-4	Victoria Plu 10/6	Concord Plu 7/2	Providence Plu 8/7
Ottawa Ne 1/-11	Winnipeg Ne -5/-12	Detroit Plu 7/2	Washington Plu 13/7

USA

LE MONDE

Athènes Sol 17/5	Mexico City Deg 22/11	Acapulco Sol 31/20	La Havane Sol 27/20
Beijing Nua 7/-1	Moscou Nua 0/-3	Bermudes Sol 20/15	Martinique Nua 30/23
Berlin Ave 10/5	Paris Nua 11/5	Cancun Sol 30/17	Myrtle Beach Sol 17/7
Hong Kong Sol 22/16	Port-au-Prince Sol 27/18	Caracas Nua 27/24	Montego Bay Sol 31/22
Lisbonne Sol 17/11	Rome Sol 18/4	Freeport Sol 25/19	Orlando Sol 24/9
Londres Nua 3/-9	Tokyo Sol 16/0	FT Lauderdale Plu 28/17	Puerto Plata Sol 29/20
		Honolulu Sol 27/17	Tampa Sol 24/9
		Key West Plu 26/18	West Palm B Plu 26/17

© Services Commerciaux MM 1997

EMPLOIS DU JOUR

Journalier/ère usine de métal
Offre: 2261046
Lieu: Windsor
Salaire: 7 \$/heure, permanent, plein temps, 40 heures/semaine
Exigences: expérience comme journalier d'usine, connaissance de l'acier et de la soudure (atouts)
Fonctions: assister assembleurs dans leurs tâches, perforeur et déplacer pièces de métal.

Pompiste (station service)
Offre: 2255864
Lieu: Birchton
Salaire: 7 \$/heure, permanent, plein temps, jour et soir
Exigences: admissible à subvention salariale ciblée, secondaire V ou équivalent, aptitude à communiquer, connaissance mécanique un atout, aptitude au service aux clients, bilingue
Fonctions: service à la clientèle à la caisse et aux pompes à essence.

Veillez vous présenter à votre Centre des ressources humaines du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre des ressources humaines.

INDEX

Arts: C-7
Bandes dessinées: D-4
Chez nous: B-1
Décès: D-6
Économie: B-6
La Tribune des ados: D-8
Messier en liberté: D-2
Opinions: A-6
Petites annonces: D-3
Sports: C-1

Page Internet: <http://www.latribune.qc.ca>
Courrier électronique: redaction@latribune.qc.ca
Télécopieur de la rédaction: 564-8098

POUR MOINS DE 5 \$

Plus de 100 000 acheteurs regardent cette annonce. Pour tout vendre.

Les petites annonces

LaTribune
564-0999
1 800 567-6955 (zone interurbaine)

LaTribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES	LIVRAISON	ABONNEMENTS
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168	Camelots et camelots motorisés Prix de vente: 3,52 \$ T.P.S.: 28 \$ T.V.Q.: 25 \$ Coût à l'abonné: 4,05 \$	Abonnement payé à l'avance: droits deservis par camelot et camelots motorisés. Temps Prix TPS TVQ Total 1 an 165,17 \$ 11,56 \$ 13,26 \$ 189,99 \$ 6 mois 88,00 \$ 6,16 \$ 7,06 \$ 101,22 \$ 3 mois 45,00 \$ 3,15 \$ 3,61 \$ 51,76 \$ 1 mois 25,00 \$ 1,75 \$ 2,01 \$ 28,76 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Pressa. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

MARIO Goupil



Avez-vous déjà fumé du «pot»?

Et vous, en avez-vous déjà fumé du «pot»?

Allons, dites la vérité. Vous avez peut-être déjà essayé une fois, non?

Chose certaine, ils sont rares les 45 ans et moins, les «baby boomers» si vous préférez, à n'avoir jamais au moins tenté l'expérience de la marijuana. Très rares, j'en suis sûr.

Même Bill Clinton a reconnu avoir fumé un «joint» avant son accession à la présidence des États-Unis. Il s'est toutefois défendu d'en avoir inhalé la fumée. Hum! il y a autant de chances que Bill Clinton n'ait pas respiré la boucane de son joint de «pot», qu'il y a de chances qu'il n'ait jamais trompé Hillary...

D'ailleurs, si j'avais su que le sujet allait revenir dans l'actualité, j'aurais certainement demandé à Pierre Elliott Trudeau, lors de son passage à Sherbrooke mardi, s'il lui est déjà arrivé de fumer un «joint». Je sais ce qu'il m'aurait répondu: «Pas d'entrevue.» Et Margaret, votre «ex», aurais-je insisté, est-ce vrai qu'elle s'est déjà gelée la «bine» avec Mick Jagger à New York, M. Trudeau? «Pas d'entrevue», qu'il aurait probablement répété, comme un disque usé.

Jean Charest en est un autre qui a déjà admis avoir fumé du «pot» en compagnie de ses *chums* quand il était jeune. Cela ne l'a pas empêché de devenir avocat, ministre et... presque premier ministre.

Alors, si on a été capable de pardonner aussi facilement aux grands de ce monde d'avoir fumé du «pot», il faudrait peut-être y aller mollo avec le jeune Ross Rebagliati. N'oublions pas que c'est une trace de marijuana — une substance que le CIO n'a jamais mise à l'index — que l'on a décelée dans les poumons du médaillé d'or canadien, et non pas un joint dans ses bagages.

Plus tôt cette semaine, un évêque demandait que l'on ne juge pas sur une seule erreur qu'il aurait pu commettre, un prêtre de 71 ans décédé d'un infarctus dans un isolement d'un club de danseuses nues.

Alors, avant de le condamner, n'oublions pas que Ross Rebagliati n'est âgé que de 26 ans. Il a donc encore toute la vie devant lui. S'il avait triché en se dopant aux stéroïdes, on aurait raison de lui enlever sa médaille. Mais comme il n'a jamais cherché à tricher, le jeune mérite le pardon. J'espère seulement que c'est la décision que le comité d'arbitrage aura rendu la nuit dernière.

Parlant de fumée...

Plusieurs lecteurs ont sursauté en lisant dans ma chronique de mardi qu'on ne fumait pas au pavillon Bowen du CUSE, que d'aucuns continuent à appeler l'Hôtel-Dieu.

D'ailleurs, une lectrice de Coaticook ne s'est pas gênée pour me laisser le message suivant sur un ton non équivoque.

«M. Goupil, vous dites qu'à l'Hôtel-Dieu il n'y a que dehors que l'on peut fumer. C'est une erreur. Il y a maintenant deux semaines que je dois me rendre à cet hôpital à tous les jours et je peux vous dire qu'au casse-croûte, ça fume. Tout le monde fume. Quant au fait de fumer dehors, à l'entrée principale, je vous dis que c'est pas très plaisant pour les visiteurs qui s'y rendent. Ça sent la fumée et il y a des bouts de cigarettes partout sur le sol. Je trouve ça dégueulasse...»

Il appert que le casse-croûte «Le Foyal», situé dans un pavillon relié à l'hôpital proprement dit, est le rendez-vous des fumeurs qui fréquentent les installations du pavillon Bowen du CUSE. Plusieurs personnes m'ont contacté pour dénoncer cette situation, suggérant même de changer le nom du casse-croûte pour celui de «Le Fumoir».

Par contre, d'autres lecteurs se sont portés à la défense des fumeurs et de leurs droits. M. Jean-Guy Caron, de Windsor, qui se dit non-fumeur depuis 25 ans, est l'un de ceux-là. «Vous noterez que le tabac est toujours une drogue légale dans ce pays», me fait-il remarquer en dénonçant les «curés-écologistes...» comme moi.

Cher M. Caron, sachez que j'ai aussi été un fumeur invétéré pendant de nombreuses années. Même que je considère avoir payé au moins une rangée de bancs du Stade olympique de Montréal avec les taxes qui ont été prélevées sur les innombrables paquets de cigarettes que j'ai achetées. J'ajouterais, cher M. Caron, que je peux encore tolérer que l'on m'empêche quand je travaille ou quand je me rends dans certains endroits publics, mais jamais je n'accepterais que l'on oblige des personnes malades à respirer la fumée de cigarette dans un hôpital. Surtout à la cafétéria.

Que les fumeurs aillent griller leurs cigarettes dehors, tout simplement.

«C'est comme si la MRC se trouvait en tutelle»

Des maires de banlieue vont demander au ministre Trudel d'amender la loi 175

Michel MORIN
Sherbrooke

Les maires de la MRC de Sherbrooke entreprendront le plus rapidement possible des démarches auprès du ministre Rémy Trudel pour qu'il corrige «l'anomalie» qui prévaut dans la MRC de Sherbrooke et qui confère à la Ville de Sherbrooke ni plus ni moins qu'un droit de veto.

Robert Pouliot, maire de la municipalité d'Ascot et représentant de l'Estrée au sein de l'Union des municipalités du Québec, juge tout à fait incorrect le pouvoir qui est attribué à la ville de Sherbrooke.

Non seulement l'appareil régional que constitue la MRC se voit paralysé si la ville de Sherbrooke est absente d'une des réunions mais Sherbrooke peut, par son simple poids démographique, bloquer toute résolution dans les autres municipalités.

«C'est vrai que la MRC peut se trouver paralysée si le maire de Sherbrooke n'est pas là, et qu'il n'a pas de remplaçant. Mais c'est également vrai que si les neuf municipalités adoptent une position commune, Sherbrooke peut la renverser en votant contre. A ce moment, c'est son poids démographique qui entre en jeu. Comme Sherbrooke compte plus de 50 % de la population totale dans la MRC, elle peut tout contrôler, de livrer le maire Robert Pouliot. C'est comme si la MRC se trouvait en tutelle.»

Une telle réalité, découlant de l'application de la loi 175, frustre le maire Pouliot.

Correction rapide

«On a l'air d'une gang de gars qui s'en va jouer au cartes. Ce n'est pas de la faute de Jean Perrault mais c'est une anomalie quand même. Pour le bon fonctionnement de cet organisme (MRC), il faut apporter une correction au plus diable.»

De son côté, Bertrand Delisle, maire de Rock Forest, pense que la MRC se trouve face à un important dilemme.

Dans un premier temps, le maire Delisle fait remarquer que l'assemblée de mardi dernier devra être partiellement reprise. Du moins, les points discutés après le départ du maire de Sherbrooke.

«Il va falloir recommencer ça. Ce n'est pas trop grave. Ce qui l'est davantage, c'est que le principe de double majorité donne trop de pouvoirs à la ville de Sherbrooke. Il va falloir faire des pressions pour que le ministre Trudel apporte des amendements à sa loi. Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'autres MRC qui se trouvent également dans cette position. Mais ici, à Sherbrooke, c'est clair qu'il va falloir apporter des changements.»



Robert Pouliot



Bertrand Delisle

«Mon objectif n'est sûrement pas de paralyser la municipalité régionale»

Le maire Jean Perrault assure qu'il déléguera un remplaçant lorsqu'il devra s'absenter

Sherbrooke (MM)

Même si, théoriquement, Sherbrooke peut contrôler la MRC de Sherbrooke du simple fait de son poids démographique, il n'est nullement de l'intention de son maire, Jean Perrault, d'agir en conséquence et d'avoir la main haute sur cet organisme régional.

Selon le maire de Sherbrooke, les nouvelles modalités de fonctionnement découlant de la loi 175 ont pris tout le monde par surprise à la réunion de mardi.

«C'est à mon insu et, je pense, à l'insu de tous les autres maires que ça s'est passé de la sorte. Même le préfet a annoncé en début d'assemblée que je

devais quitter plus tôt et personne n'a soulevé de problèmes. Moi, je ne savais même pas que les nouvelles règles s'appliquaient dès cette assemblée et j'imaginais que les autres maires ne le savaient pas non plus. Sauf qu'aujourd'hui, je réalise la portée de cette loi.»

Après avoir réalisé la portée de cette loi, comme il le dit si bien, le maire de Sherbrooke assure qu'il se fera remplacer dès lors qu'il devra s'absenter de la MRC de Sherbrooke pour vaquer à ses fonctions premières, celles de premier magistrat.

«Mon objectif n'est sûrement pas de paralyser la MRC. Ce qui vient de survenir est complètement nouveau et à partir de maintenant, je vais m'assurer d'avoir un remplaçant si je ne peux

assister à toute l'assemblée», ajoute le maire Perrault, rappelant que depuis trois ans, il a toujours été un membre assidu.

Maire absolu

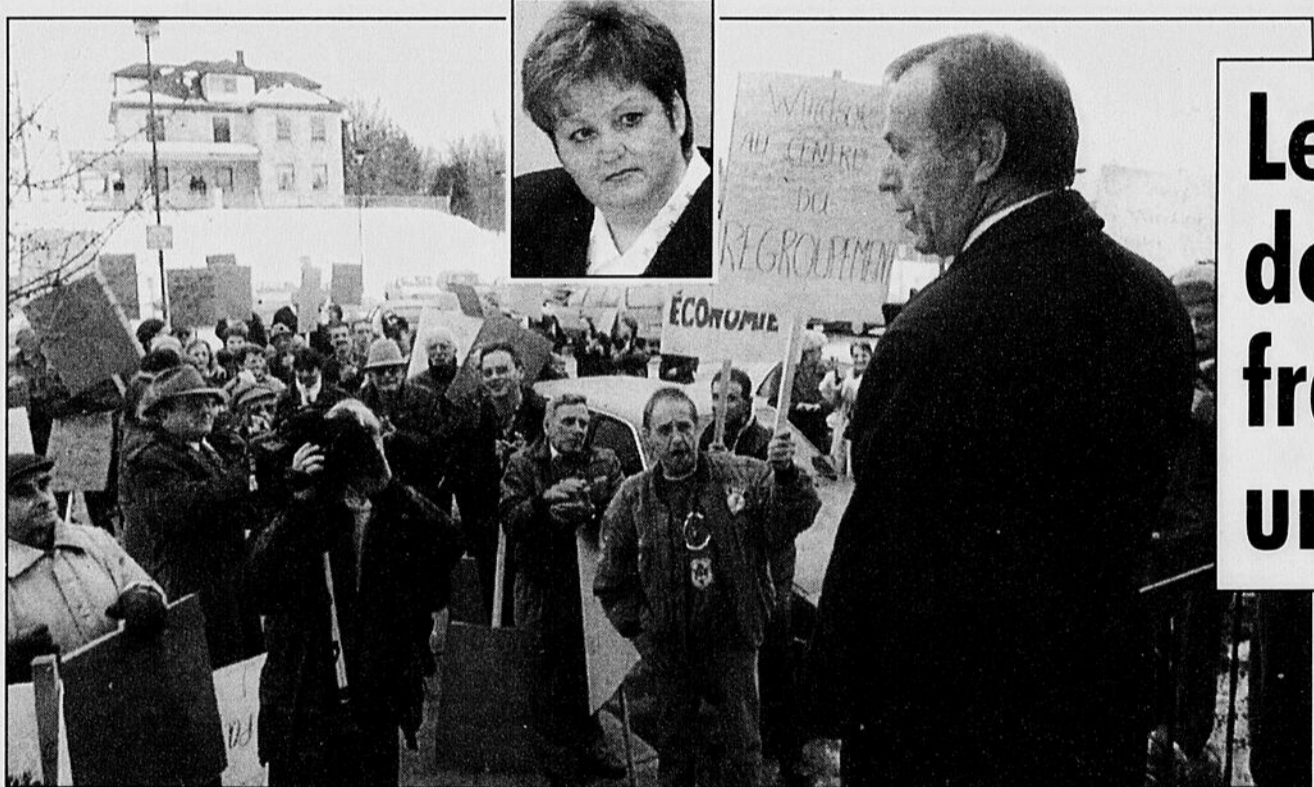
Théoriquement, Jean Perrault reconnaît qu'il peut (lui ou son remplaçant) devenir maire absolu de la MRC de Sherbrooke. En faisant valoir le poids démographique de la ville de Sherbrooke, il est possible de bloquer toute adoption de résolution.

«C'est exact, je peux tout bloquer. Mais je ne peux pas faire passer mon point de vue en étant seul, parce qu'il me faut au moins l'appui de trois autres municipalités. Et les autres municipalités ne peuvent pas me faire avaler quelque chose si je ne le veux pas, de livrer Jean Perrault. Dans un sens, c'est im-

portant pour les Sherbrookoïses qu'ils aient un certain pouvoir, compte tenu de la population qu'ils représentent au sein de la MRC. Et aussi à cause de la facture que nous devons assumer dans le développement de cette MRC.»

Selon certains maires de banlieue, l'exemple de la Ville de Sherbrooke serait le seul du genre au Québec. Dans les autres MRC de la province, aucune ville-centre ne revendiquerait plus de 50 % de toute la population régionale.

Dans la MRC de Sherbrooke, les maires de banlieue jugent insidieux la portée de la loi 175 et son principe de double majorité. Ironie du sort, les dispositions de cette loi auraient été proposées par l'Union des municipalités du Québec dont le maire de la municipalité d'Ascot, Robert Pouliot, est le représentant en Estrie.



Imacom-Daguerré, Claude Poulin

Sylvie PION
Windsor

Le conseil provisoire de la Commission scolaire des Sommets ne bronchera point et ce, malgré l'importante manifestation et la rencontre tenues en fin d'après-midi à l'hôtel de ville de Windsor. La présidente du conseil, Manon Roberge a été très claire en affirmant qu'elle range ce dossier dans les archives.

Une centaine de personnes, dont des représentants de la Chambre de commerce de Windsor ainsi que des citoyens ont fait le pied de grue pour accueillir les membres du conseil provisoire à leur arrivée. Scandant des slogans tels «il n'y a que les fous qui ne changent pas d'idée», certains manifestants souhaitaient percevoir un peu d'ouverture du conseil provisoire.

Ne tolérant pas que le centre administratif de cette Commission scolaire regroupant Asbesterie, Memphrémagog et Morilac soit situé à Magog, les conseillers municipaux et le député de Johnson Claude Boucher se sont joints au groupe. Le secrétaire régional a souligné qu'il ne blâme pas les commissaires de ce conseil. «Ils ont pris la décision avec les informations qui leur ont été fournies! Cette décision politique a été prise sans tenir compte de Windsor», a lancé M. Boucher.

Déception partagée

Cette profonde déception est partagée par les membres du conseil municipal qui ont dit déplorer l'absence des commissaires du conseil à cette rencontre. Seuls les présidents, directeurs généraux et la présidente du conseil provisoire Manon Roberge étaient présents pour livrer des explications et répondre aux questions.

Mme Roberge a expliqué à nouveau les motifs entourant la décision ainsi que les quatre critères sur lesquels était basée l'étude. Ainsi, il ressort que l'étude réalisée pour aménager le centre administratif ou rebâtir un centre a été faite selon des données sommaires et que l'architecte n'a eu que quelques jours pour dresser un portrait. Par exemple, l'architecte a évalué à plus d'un million de dollars la construction d'un nouveau centre à Windsor. De plus, sans avoir visité le centre communautaire offert par la Ville en échange du centre administratif, le même architecte a prévu que 1,3 million \$ serait nécessaire pour y aménager des locaux. Le conseil provisoire a révélé qu'au-

cun mandat n'a été donné pour évaluer l'aménagement du centre communautaire. Ces informations ont fait bondir la mairesse Carmen Juneau.

«Je me demande comment on peut arriver à prendre une décision avec des documents approximatifs, présentés à la dernière minute. Cela n'a pas été pris au sérieux. Il n'y a même pas eu de mandat pour mener une étude au centre communautaire, ça me déçoit énormément. Aussi, je me demande comment le même architecte a pu fournir une évaluation de 1,3 million au conseil provisoire et 495 000 \$ à la Chambre de commerce pour un même sujet, l'aménagement du centre communautaire. Vous n'avez pas pris au sérieux l'offre de la Ville», dit-elle.

La présidente Manon Roberge est revenue plusieurs fois sur les différences de coûts entre Windsor et Magog, soit 1,3 million et 86 000 \$ pour aménager le centre administratif selon l'endroit. «Entre ces montants, nous n'hésitons pas. Nous prévoyons jusqu'à 86 000 pour les rénovations, mais nous ne dépenserons pas un sou de plus pour un centre administratif. Notre mission demeure l'éducation», a mentionné Mme Roberge. Les conseillers municipaux Pierre Leblond et Jean-Pierre Bibeau ont immédiatement fait ressortir que le conseil provisoire peut s'attendre à débourser davantage au moment de verser des compensations aux employés d'Asbestos. Ils croient que le conseil provisoire se contredit en ayant avancé au départ que tous les employés doivent être sous un même toit et que l'on parle maintenant de garder sur place les gens d'Asbestos. «J'ai regardé vos conventions et je crois qu'il en coûtera entre 28 000 \$ et 30 000 \$ en compensations pour ces employés. Il faut comptabiliser les frais de déménagement, de notaire», a fait valoir M. Bibeau. Les membres du conseil provisoire ont confirmé qu'il pourrait y avoir des frais. «Ce sont des mesures à convenir avec chacun des cadres en poste à Asbestos.»

Les membres du conseil municipal s'interrogent également sur l'importance accordée à l'offre de la commission scolaire Estern Township's d'acheter le bâtiment de Magog pour 300 000 \$, en plus de 50 % du montant de la vente de leur édifice situé à Lennoxville. Rappelons que la Chambre de commerce de Windsor proposait comme alternative l'aménagement du centre administratif et du centre communautaire pour 495 000 \$. L'argent de la vente aurait défrayé cette somme. Or Mme Roberge a rétorqué que cette offre n'est pas suffisante, puisque la bâtisse est évaluée à 1,3 million \$.

Les gens de Windsor frappent un mur

Le dossier est déjà aux archives aux yeux de la C.S. des Sommets

Le député de Johnson Claude Boucher a partagé le mécontentement des manifestants, à Windsor, venus prier le conseil provisoire de la Commission scolaire des Sommets de réévaluer sa décision pour la localisation du centre administratif (le choix a été arrêté sur Magog). Aux yeux de la commission scolaire, le dossier est déjà rendu aux archives, a répondu clairement Manon Roberge (en moutarde), la présidente du conseil provisoire.

Les horodateurs fonctionnent et il faut payer pour stationner

Sherbrooke

Les usagers des cinq stationnements hors rue du centre-ville de Sherbrooke doivent payer depuis ce matin 8h30 pour se garer, puisque les nouveaux horodateurs de la firme Electroméga fonctionnent normalement.

Dans un communiqué émis hier soir, la Ville de Sherbrooke avise les usagers que les nouveaux équipements de perception, qui fonctionnaient plutôt mal depuis leur installation à la fin de janvier, donnent maintenant satisfaction.

Le tarif pour les stationnements hors rue (Grenouillère, Webster, Wellington Sud, des Grandes-Fourches Nord et du Dépôt) est de 50 cents pour les deux premières heures et de 50 cents pour chaque heure subséquente.

NOUS VOULONS EXPRIMER

nos remerciements à notre famille et à nos amis qui nous ont si bien supportés par leurs visites, cartes et téléphones durant le long séjour de Gerry à l'hôpital. Un remerciement spécial au docteur Tejeira et à son équipe, aussi aux unités de soins intensifs du 10e et 3e étage du CUSE, site Fleuri-mont. Nous avons beaucoup apprécié les très bons soins et l'encouragement que vous nous avez donnés durant ces temps plus difficiles.

Merci beaucoup...

Gérard et Gwen Desjardins.

NOUVEAUX BEAM aspirateurs centraux

BEAM UN CHOIX INTELLIGENT

- SYSTÈME CENTRAL D'ASPIRATION NO 1 AU MONDE
- INSTALLATION RAPIDE DANS TOUT TYPE DE MAISON
- PLUS PROPRE ET SILENCIEUX QU'UN ASPIRATEUR PORTATIF

SERVICE D'INSTALLATION DISPONIBLE INFORMEZ-VOUS



Plus besoin de transporter un aspirateur.



Une puissance que les appareils portatifs ne peuvent égaler.



Travaillez Pas Un Aspirateur, Travaillez Avec Un Aspirateur. Cherchez Un Beam.



ASPIRATEUR CENTRAL. Force d'aspiration de 404 watts-air, moteur de 11,7 ampères, filtreur permanent et autonettoyant. Livraison gratuite.

449\$
ACCESSOIRES INCLUS



ASPIRATEUR CENTRAL. Force d'aspiration de 485 watts-air, moteur de 13,5 ampères, filtreur permanent et autonettoyant. Livraison gratuite.

599\$
ACCESSOIRES INCLUS

Maintenant disponible la télé par satellite

À partir de **795\$** par mois

avez accès à des canaux d'informations et de divertissements. Procurez-vous...

- IMAGES NUMÉRIQUES PURES - 500 LIGNES DE DÉFINITION, MEILLEUR QUE LE CÂBLE!
- SON DE QUALITÉ CD, SUPÉRIEUR AU SON STÉRÉO
- GUIDE DE PROGRAMMATION À L'ÉCRAN
- CAPACITÉ DE 200 CANAUX À LA FIN DE 1998
- MISES À JOUR GRATUITES DU MATÉRIEL ET DES LOGICIELS AVEC LA VENUE DU SATELLITE «DBS»
- SOUCOUE DE LA TAILLE D'UNE PIZZA (24 PO DE DIAMÈTRE)
- PLUS DE CHOIX QUE LE CÂBLE ET À PRIX IMBATTABLE



ExpressVu
549\$
50\$ DE RABAI SUR LES FRAIS DE PROGRAMMATION*

Oui! Payez 7,95\$ par mois pour avoir droit aux canaux d'informations et de divertissements.

Par la suite... rajouter d'autres canaux selon vos goûts et budget.

Et ne payer rien... lorsque vous partez en vacances.

Pas plus grande qu'une pizza 24 po, cette soucoupe s'installera facilement sur votre toit.

Vous pourrez alors dire adieu aux frais de câble inabordable. Et redécouvrir votre téléviseur qui vous offrira désormais des images numériques et un son CD.

13 PO ÉGALEMENT DISPONIBLE EN NOIR. AFFICHAGE À L'ÉCRAN TRIANGLE. **199\$**

SHARP. Entrée audio/vidéo à l'avant, télécommande.

PLAN DE SERVICE GRATUIT À TOUTE LA VIE

Payez EN JANVIER 99\$

AUCUN DÉPÔT, PAIEMENT, NI INTÉRÊT

Sans frais d'administration, sans supplément.

27 PO STÉRÉO AFFICHAGE À L'ÉCRAN TRIANGLE. **769\$**

Panasonic. 600 lignes de résolution, entrée audio/vidéo, minuterie marche/arrêt. Livraison gratuite.

BASE GRATUITE D'UNE VALEUR DE 99\$

Ensembles cinéma maison

Technics ENSEMBLE CINÉMA MAISON COMPRENANT : Récepteur audio/vidéo de 280 watts. **349\$** L'ENSEMBLE

3 haut-parleurs inclus.

Technics ENSEMBLE CINÉMA MAISON COMPRENANT : Récepteur audio/vidéo de 280 watts total, magnétocassette double à inversion automatique, haut-parleurs à 3 voies. **999\$** L'ENSEMBLE

5 haut-parleurs inclus.

Panasonic. MAGNÉTOSCOPE À 4 TÊTES STÉRÉO HI-FI. Entrée audio/vidéo à l'avant, réglage automatique à l'heure avancée. **349\$**

SHARP. ASPIRATEUR 8,5 AMPÈRES. Puissance du moteur 900 watts, système de filtration triple. **99\$** ACCESSOIRES INCLUS

Panasonic. MINI-CHAÎNE. 60 watts total, magnétocassette double à inversion automatique, bloc d'accord numérique à synthétiseur. **399\$**

Panasonic. MICRO-ONDES 1 PI³. 850 watts, plateau rotatif FutureWave^{MD}, réchauffage et décongélation automatique. **179\$**

Amana RÉFRIGÉRATEUR 21,7 PI³. Tablettes en verre ajustables, bacs à légumes et à fruits à humidité contrôlée, bac à viande à température contrôlée, blaconnets ajustables dans la porte. Service et livraison gratuits. **1399\$**

Également disponible blanc sur blanc.

Congélateur dans le bas.

Amana RÉFRIGÉRATEUR 17,8 PI³. Tablettes en verre ajustables, bacs à légumes et à fruits à humidité contrôlée, blaconnets ajustables dans la porte, 2 contrôles indépendants de température. Service et livraison gratuits. **899\$**

MACHINE À GLAÇONS INCLUSE.

COMME UN RÉFRIGÉRATEUR

Amana LA PAIRE. LAVEUSE. 7 programmes, 3 choix de température, 2 vitesses, niveau d'eau variable. Service et livraison gratuits. **999\$**

SÉCHEUSE. 6 programmes, 3 choix de température, séchage automatique, porte réversible. Service et livraison gratuits.

TRÈS GRANDE CAPACITÉ.

Amana CUISINIÈRE 30 PO. Four autonettoyant, horloge et contrôles électroniques, grilloir Insta-Broil[®]. Service et livraison gratuits. **999\$**

Amana SURFACE DE CUISSON. Dessus en vitrocéramique, ronds radiants rubans, indicateur de surface chaude sur chaque rond. Service et livraison gratuits. **699\$**

ENSEMBLE POUR INSERTION GRATUIT

Également disponible blanc sur blanc.

Amana CUISINIÈRE 30 PO. Four autonettoyant, contrôles électroniques, table de cuisson relevable, grilloir Insta-Broil[®]. Service et livraison gratuits. **899\$**

Également disponible tête/porte noire.

Amana CUISINIÈRE 30 PO À ENCASTRER. Four autonettoyant, ventilateur intégré de 600 PCM, grill inclus, cartouche optionnelle. Service et livraison gratuits. **1699\$**

Également disponible blanc sur blanc.

BRAULT & MARTINEAU

là où la qualité n'est pas un obstacle aux bas prix!

ROCK FOREST 4275, boul. Bourque (coin Grégoire) Tél.: (819) 562-4242 1-800-267-4240

PROCEurez-VOUS LA CARTE BRAULT & MARTINEAU

Quantité limitée sur certains articles. Achat minimum requis de 500\$ meubles/électroménagers et 300\$ électroniques. Ne payez que les taxes de vente. Sujet à l'approbation du crédit. Valable pour les produits en inventaire seulement. *Aucun dépôt, paiement, ni intérêt si payé en entier le 12 janvier 1999.

HEURES D'OUVERTURE
Lun.-Mar.-Mer. 9h30 à 18h
Jeu.-Ven. 9h30 à 21h
Sam. 9h à 17h Dim. 11h à 17h



Saint-Élie attendra avant de consulter

□ Les citoyens se prononceront sur le financement de l'école lors de l'adoption du règlement d'emprunt

Michel MORIN

Saint-Élie-d'Orford

Placée devant l'obligation de soumettre à la population son règlement d'emprunt de 1,5 million \$ qu'elle compte effectuer pour la construction d'une nouvelle école sur son territoire, l'administration municipale de Saint-Élie-d'Orford songe à laisser tomber la consultation publique qu'elle pensait mener au cours des prochaines semaines.

Bien que la décision ne soit pas encore arrêtée, le maire de Saint-Élie, Richard Gingras, a fait savoir qu'il est à toute fin pratique inutile de consulter dès maintenant la population en regard de ce dossier puisque, de toute façon, il lui faudra obligatoirement soumettre le règlement d'emprunt à l'humeur de l'électorat dans plusieurs mois.



Richard Gingras

Qui plus est, la consultation publique qu'il songeait effectuer au cours des prochaines semaines devait obligatoirement avoir un caractère officiel, c'est-à-dire que les citoyens devaient se prononcer par vote secret sur la pertinence ou non d'associer des fonds municipaux au projet. Et, selon les informations obtenues

par M. Gingras, il aurait fallu que cette consultation prenne l'allure d'un référendum. Avec tout ce que cela implique.

«Je pensais organiser six assemblées de consultation et, au terme de chacune d'elles, faire voter les gens. Mais pour ça, il aurait fallu constituer une nouvelle liste électorale, avoir un bureau de révision et prévoir une période de vote par

anticipation, explique M. Gingras. En plus de cela, le résultat du vote devait être proclamé après chacune des assemblées de consultation. Ça aurait eu pour effet d'influencer le vote lors des assemblées subséquentes.»

De toute façon, cette première procédure aurait été sans effet parce que le règlement d'emprunt, lui, doit aussi être soumis à la consultation publique dans une phase ultérieure.

«D'après les informations que j'ai obtenues, le conseil n'aurait pas été lié par le résultat émanant des assemblées de consultation. Ce qui veut dire qu'un vote favorable aurait pu être obtenu à l'issue des assemblées d'information et, plus tard, la population pourrait rejeter le règlement d'em-

prunt, poursuit Richard Gingras. Le conseil n'a pas encore adopté de position définitive mais il est possible qu'on abandonne le principe des assemblées de secteur.»

Informations

Le conseil municipal pourrait plutôt opter pour la diffusion d'informations, par le biais de dépliants distribués dans toutes les portes.

«Et ce que nous allons probablement faire, c'est de dire à la CSCS que nous sommes d'accord avec le projet, que nous sommes prêts à y participer financièrement. Mais en bout de ligne, ce sera à la population de trancher», précise Richard Gingras.

L'incendie des bars n'est pas d'origine humaine

□ La source serait d'ordre technique, selon les spécialistes

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Les spécialistes de la prévention ont retenu comme hypothèse un incendie, né d'une défectuosité du système électrique ou encore du système de chauffage, pour expliquer la cause du feu qui a causé de lourds dommages à un édifice du centre-ville de Sherbrooke, à l'aube, mardi.

Après une journée de recherches dans les décombres du troisième étage de la bâtisse abritant les commerces Le Club 2001, le bar Les Graffiti et le Maysen Pub, aux 41, 43 et 45 Wellington Sud, le lieutenant-inspecteur Michel Richer et l'inspecteur Bernard Brisson en sont arrivés à cette conclusion.

Les expertises ont permis d'écartier toute intervention humaine. Par contre, l'état de destruction de la toiture rend extrêmement difficile d'identifier une seule cause, c'est pourquoi l'électricité ou le chauffage sont avancées comme origine possible de l'incendie car ce sont ces deux systèmes que l'on retrouve dans l'entretoit constitué de deux épaisseurs de bois avec des espaces d'air.

Rappelons que les dommages se chiffrent à près d'un demi-million de dollars.

La structure a bien résisté au feu, à la chaleur

et surtout à la pluie antédiluvienne de près de trois heures et trente minutes que les pompiers de Sherbrooke ont dirigée vers la bâtisse en flammes.

Le propriétaire de l'immeuble aussi bien les propriétaires des commerces ont tous exprimé leur volonté de reprendre les activités le plus tôt possible.

**SUPER VENTE
ST-VALENTIN
À PRIX
DE LIQUIDATION!**

Chemises western à partir de **9,95\$**

Mocassins d'intérieur et d'extérieur à partir de **9,95\$**

Jeans Wrangler à partir de **15,95\$**

Bottes western et moto à partir de **49,95\$**

25 à 50%
Ceintures, bijoux,
bibelots et autres articles
en magasin

**Joyeuse
St-Valentin**

SERVISE DE CORDONNERIE
BOUTIQUE WESTERN
***** ROLLAND *****
LENOXVILLE

168, rue Queen, Lennoxville. 564-1948

SANTANA
CANADA

**Chez Santana...
TOUT est RÉDUIT!**

*Bottes, chaussures,
sandales, bourses,
espadrilles*

- CALICO
- BASTIEN
- SUGI
- SANTANA
- GERONIMO
- STEVE MADDEN

**BAS PRIX
DU MANUFACTURIER**

**+ 1re paire 20 %
de rabais**

**+ 2e paire 25 %
de rabais**

**+ 3e paire 50 %
de rabais**

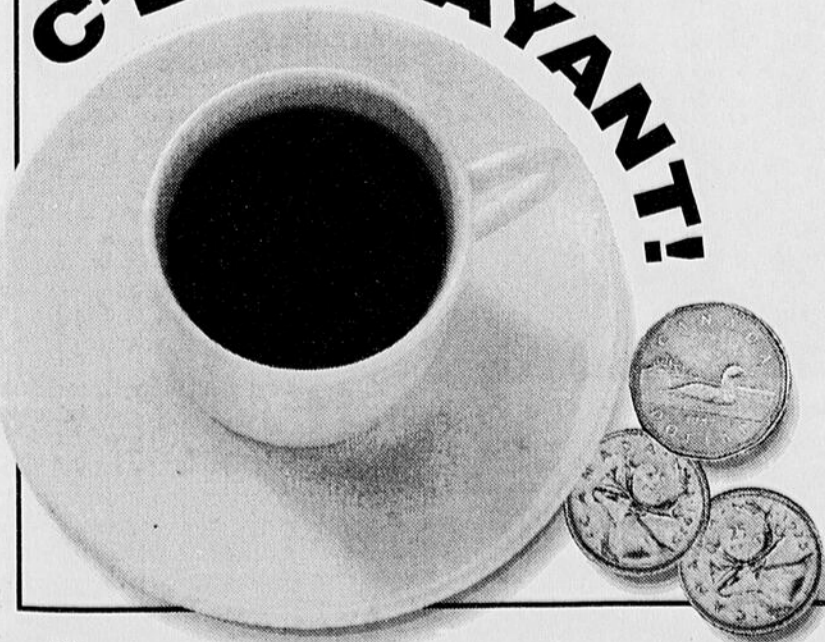
*faites vite
pour un meilleur choix!*

SANTANA 3770, boul. Industriel
CANADA

Sherbrooke Tél. 562-2454

DECLARER SES POURBOIRES

C'EST PAYANT!



La Loi sur les normes du travail confère des avantages aux salariés et aux salariées des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des bars en regard de l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs pourboires.

En effet, les indemnités prévues à la Loi sur les normes du travail sont calculées sur le salaire augmenté des pourboires qu'ils ont déclarés. C'est le cas, notamment, de :

- l'indemnité de vacances;
- l'indemnité pour un jour férié;
- l'indemnité lors d'un congé avec salaire pour événements familiaux;
- l'indemnité lors d'un congé pour la naissance ou l'adoption d'un enfant;
- l'indemnité lors de la cessation d'emploi;
- l'indemnité de congé prévue à la Loi sur la fête nationale.

**La Commission des
Normes du Travail
vous informe!**

La Loi sur les normes du travail oblige aussi l'employeur à accepter la déclaration écrite de pourboire faite par ces salariés et elle les protège contre les sanctions que pourrait exercer un employeur à leur égard parce qu'ils produisent cette déclaration.

Pour toute information relative à la Loi sur les normes du travail et à la Loi sur la fête nationale, téléphonez à la Commission des normes du travail ou visitez notre site internet.

Région de Montréal: **873-7061**
Ailleurs, sans frais: **1 800 265-1414**
Internet: <http://www.cnt.gouv.qc.ca>



Gouvernement du Québec
Commission des
normes du travail

Opinions

La Tribune Raymond Tardif, Président et Éditeur
Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

EDITORIAL

Au nom des enfants de l'Irak



Dany GRONDIN

Il semble bien qu'on se dirige tout droit vers un nouveau conflit au Moyen-Orient. Le gouvernement canadien a même donné lundi dernier son aval au président Clinton au cas où les Américains décideraient d'intervenir en Irak dans les prochains jours. Preuve que la voie diplomatique est de plus en plus une voie de garage pour nos voisins du Sud.

Pourtant, plus les indices d'une seconde Guerre du Golfe s'accumulent, plus on est en droit de s'interroger sur ce qui s'est vraiment passé la première fois en Irak. Le sait-on vraiment, après tout? Les informations n'ont-elles pas toutes été contrôlées par la toute puissante armée américaine, qui dépeignait Saddam Hussein comme le diable en personne et ses concitoyens comme ses loyaux serviteurs?

Tout le monde s'accorde pour dire que la Guerre du Golfe, la plus médiatisée de toutes les guerres du globe, aura été un bijou de relations publiques et de contrôle de l'information. Une guerre propre où les bons combattent les méchants, où les missiles Patriots ne touchent que les cibles militaires en évitant les civils. Une belle guerre bon chic bon genre, quoi!

Ce qui n'a pas été dit cependant, - un simple oubli, c'est certain! - c'est que d'après l'UNICEF, plus d'un demi-million d'enfants irakiens sont morts des suites de cette guerre. Cinq cent mille enfants qui ont perdu la vie pour une guerre qui ne les concernait même pas.

Ces centaines de milliers de décès d'enfants sans défense s'expliquent de multiples façons, mais ne s'excusent absolument pas. Au contraire.

Il faut d'abord savoir que l'embargo économique, financier et militaire lancé contre l'Irak par le Conseil de sécurité de l'ONU le 6 août 1990 a eu des répercussions très graves sur la population irakienne. Il les a surtout privés de nourriture suffisante, de médicaments et de matériel adéquat pour sauver des vies.

En 1996, plus d'un tiers des petits irakiens souffraient de problèmes de croissance et d'apprentissage dus à la malnutrition. Il y a de quoi être fier, vraiment!

En 1991, lors de la fameuse opération Tempête du Désert, l'Irak a été la cible d'une force de frappe alliée extrêmement puissante utilisant des armes porteuses d'uranium, un élément radioactif connu pour ses effets dévastateurs sur la santé humaine. Des cancers et problèmes rénaux en perspective.

Avant même la guerre, des experts avaient affirmé qu'on

verrait apparaître en Irak des milliers et milliers de cas de cancer d'ici la fin du millénaire, si de telles armes étaient utilisées. Depuis la fin de la guerre, on a dépisté cinq fois plus de cas de cancer, surtout chez les enfants et de nombreuses naissances avec malformations sérieuses.

On ne parle même pas ici de tous les traumatismes psychologiques dont ces enfants ont été victimes!

Madeleine Albright, secrétaire d'État américain et ancien ambassadeur des États-Unis à l'ONU a affirmé en 1996 que malgré le choix difficile à faire, les autorités américaines croyaient que la mort de ce demi-million d'enfants irakiens était le prix à payer pour se débarrasser de Saddam Hussein.

Recommencera-t-on encore dans quelques jours? Sacrifiera-t-on encore un demi-million d'enfants innocents ou plus pour un dirigeant qui n'en vaut pas la peine? N'ont-ils aussi peu de valeur à nos yeux que nous prendrons place dans nos salons pour regarder à la télévision comme la dernière fois nos merveilleux missiles donner une leçon à ceux de nos ennemis?

Et cette question, nous devons nous la poser depuis que le gouvernement Chrétien a donné son appui au président Clinton, car même si l'armée canadienne a très peu à offrir aux Américains, elle semble sur le point de s'engager elle aussi sur le terrain de la guerre. Et ces milliers de petits yeux confiants, que deviendront-ils?

OPINION

Bravo au Mérite estrien

M. Raymond Tardif
Président et éditeur
La Tribune

Oui, La Tribune a bien fait les choses, le soir du 5 février, au Granada.

Oui, la Mutuelle, TÉLÉ-7, et tous les autres maîtres-d'œuvre ont joué un rôle de supporteurs extraordinaires.

Oui, les gens dans la salle ont apprécié ce qu'ils ont vu, entendu, goûté, reçu...

Bref, la soirée des «Mérites estriens» a été une réussite sur toute la ligne. Aucune fausse note. Tout était simple, chaleureux et bien orchestré.

En passant, le texte de M. Michel Poulin a été d'une grande profondeur.

Bravo sincère à toute l'équipe de réalisation pour la si attachante soirée.

Vous savez, quand on reçoit une marque d'attention, on cherche souvent derrière soi pour être bien sûr que c'est bien à nous qu'on s'adresse. Moi aussi, j'ai fait ce geste. Et c'est dans mes souvenirs que j'ai trouvé des gens qui méritaient cette

reconnaissance; c'est avec toutes ces femmes et ces hommes de cœur et de tête qui ont œuvré depuis des années auprès des enfants, en leur enseignant à vivre, à comprendre, à aimer la vie et les connaissances, avec toutes ces personnes dis-je que je veux partager ce «Mérite estrien».

Je dis merci à tous ces pédagogues pour m'avoir aidée à être ce que je deviens de jour en jour. Je dis bravo à tous ces collègues qui ont permis à ma passion pour l'enseignement de se développer avec l'aide de leurs passions respectives. Je dis chapeau à ceux qui ont passé devant pour parler le chemin à ceux qui sont là ou à ceux qui s'en viennent.

C'est au nom de tous ces êtres de devoir que j'ai accepté humblement de monter sur scène.

Je n'étais que le porte-drapeau des jeux olympiques, qui se déroulent quotidiennement dans nos classes estriennes; merci à La Tribune de reconnaître que faire l'école est encore une tâche extraordinaire faite par du monde ordinaire.

Louissette Gaudreau-Béliveau

Carte à puce

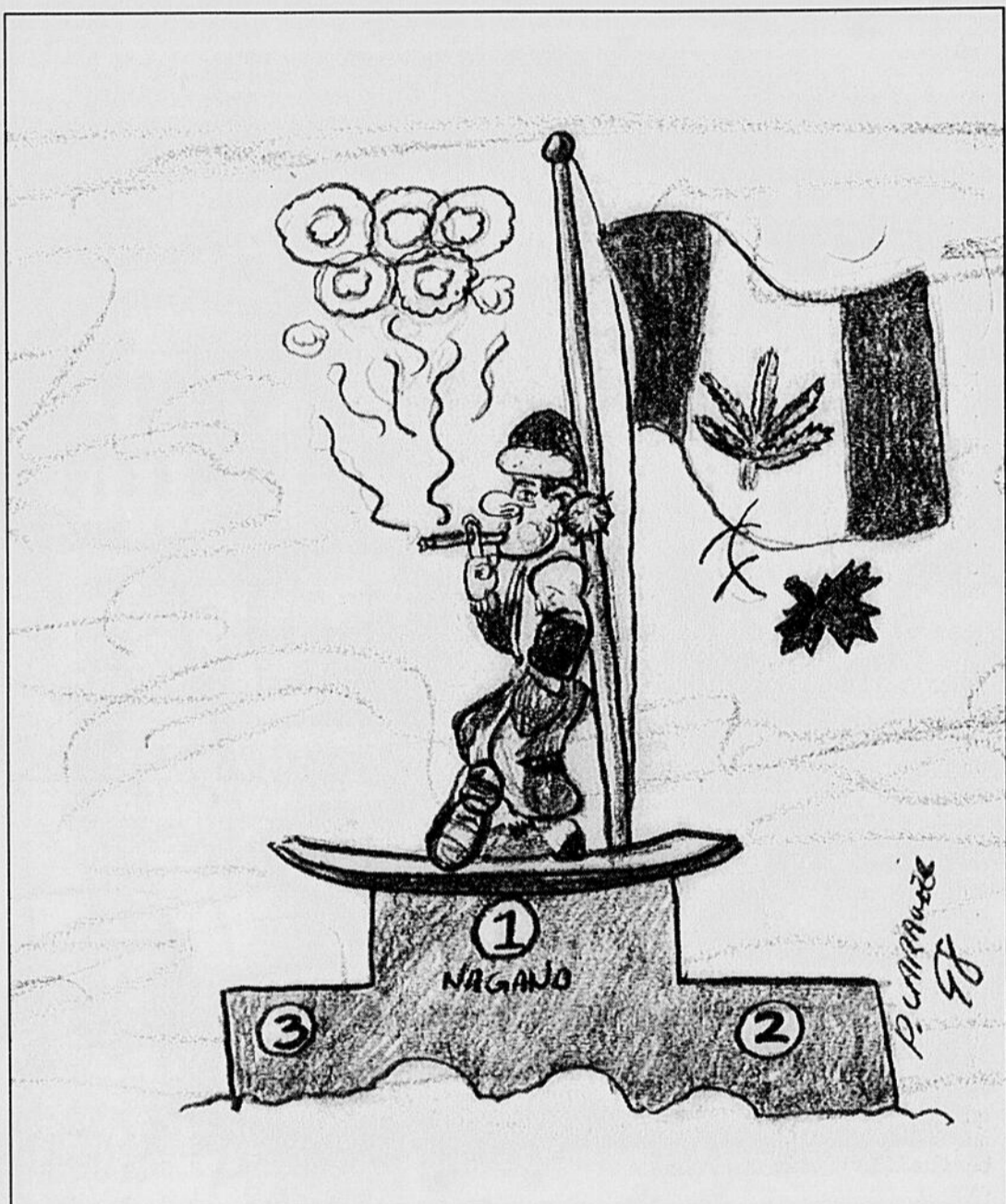
La Commission métropolitaine de transport de Sherbrooke (CMTS), dans sa grande course aux péages de bretelles, a voulu faire un coup d'éclat en tentant délibérément et à la toute hâte, d'être la première à expérimenter le système de perception à cartes à puce. Elle s'est empressée de bâcler à la dernière minute, une étude qui aurait dû être mieux planifiée, à un autre moment que dans une période où l'achalandage visé était réduit compte tenu de la période des Fêtes et de l'absence de cours à l'Université comme au Cégep. Alors, on ne peut qu'en tirer des conclusions fort incomplètes et non significatives.

Dans une période de restrictions budgétaires,

un montant de 10 000 \$ aurait sûrement été plus profitable au service de la dette. Ce ne sont pas les puces qui vont ramener l'achalandage à bord des autobus.

Encore une fois, l'image politique avant-gardiste de certains dirigeants amène la corporation à prendre des décisions hâtives sur des besoins secondaires.

Réal Dumoulin
Membre de l'exécutif
Syndicat des chauffeurs-res CMTS
S.C.C.M.S. local 3434 SCFP



1 NAGANO
2
3
P. CARPANEZ

Assis sur un volcan!

Il est difficile pour les lecteurs des journaux estriens de saisir toute la teneur du drame des résidents du quartier Dubreuil. Qu'on pense au stress engendré par les évacuations, aux problèmes psycho-sociaux des familles, à la difficile évaluation des effets des émanations toxiques sur la santé des citoyens (certaines études parlent de cancer) et sur le plan économique, à la baisse substantielle de la valeur immobilière des propriétés du «ghetto» Dubreuil. Une nouvelle sorte

de ghetto, le ghetto du méthane, des biogaz.

Pour ajouter à tout cela, voilà qu'on parle avec discrétion d'un éventuel débordement du site d'enfouissement sanitaire sur le chemin des Pèlerins. Pauvres pèlerins et pauvres citoyens. Le tout avec la complicité toute légale de notre aimable ministère de la pollution (MEF). Au-delà de tout légalisme, il semble inconsciemment d'agrandir le site et de promettre d'un même souffle un environnement sain,

sécuritaire, un quartier agréable à des résidents qui, en toute bonne foi, se sont installés dans un lieu maintenant tristement connu pour ses sombres émanations polluantes!

Mais tout ça n'est pas du tout dramatique, car aucun puissant de ce monde n'est touché; nous ne parlons que d'une petite classe moyenne plutôt dépourvue de voix au chapitre et soumise à une habile désinformation savamment orchestrée.

De plus, il est navrant de constater

que ce sinistre n'a pas amené de véritables débats sur la gestion des déchets. Les ingénieurs parlent de puis de captage, de tranchées; les principaux acteurs de la Ville de Sherbrooke d'agrandissement, le ministre de la pollution ainsi que notre député, Monsieur Boucher, imitent le son de la carpe. Avec beaucoup de talent, faut-il le préciser. Tout ça agrémenté de demi-vérités et de transparence contrôlée.

En attendant, les citoyens du quartier Dubreuil se consolent en admirant

les détecteurs de gaz et les cheminées de ventilation de leur demeure, mais ils rappellent aux élus, tristes acteurs de cette épique tragédie, qu'il faut se méfier des eaux qui dorment. Il y a un temps pour les questions, un temps pour les réponses et un temps pour l'action.

Jacinthe Duplin
Résidente du quartier Dubreuil à Fleurimont

LETRE OUVERTE

Villeneuve mérite le respect

Mardi dernier, sur l'anneau de glace du circuit Yvon Duhamel de Valcourt, Jacques Villeneuve était victime d'un malencontreux accident. A la demande des organisateurs du Grand Prix de Valcourt, il effectuait au guidon de sa motoneige, quelques tours de démonstration pour le bénéfice des médias présents à une conférence de presse. Comme nous le savons tous, le vétéran coureur a été sérieusement blessé.

Depuis 1986, Jacques Villeneuve est un fidèle et fier participant au Grand Prix de Valcourt. Il a procuré à ses organisateurs et ses spectateurs des heures de plaisir. Combien de fois, puisqu'il jouit à juste titre d'une grande notoriété, a-t-il accepté de traiter avec les médias pour publiciser notre événement? A des centaines de reprises. Il n'a jamais refusé de revenir ra-



Denis Leclerc
pidement d'une épreuve disputée ail-

leurs sur le continent pour être présent à nos conférences de presse annuelles. Certaines années, blessé ou diminué, Jacques a tenté l'impossible pour être en piste et ne pas décevoir les spectateurs. A Valcourt, au fil des années, nous avons appris à aimer Jacques Villeneuve.

Pour tous ceux qui travaillent à l'organisation du Grand Prix de Valcourt, Jacques Villeneuve est un ami. Nous le considérons comme un professionnel. Nous savons que brûlé en lui, depuis toujours, une passion: la course, la vitesse et si possible, toujours la victoire. Chacun de nous sait qu'il prépare ses saisons en motoneige comme s'il préparait une campagne en formule 1 ou en IndyCar, qu'il consacre des semaines à la préparation de ses motoneiges.

Avec le support de quelques com-



Jacques Villeneuve
manditaires auxquels il est loyal, il ar-

rive à se monter un budget lui permettant de faire ce qu'il a toujours voulu faire: courir, courir encore.

L'équipe du Grand Prix de Valcourt déplore l'accident dont Jacques a été victime. Quelles que soient les paroles, les déclarations qu'on a pu lui attribuer, les controverses auxquelles il a pu être associé dans le passé, nous connaissons peu de gens aussi passionnés et loyaux à leur sport que Jacques Villeneuve. C'est pourquoi nous lui souhaitons qu'il guérisse au plus tôt. Jacques Villeneuve est un ami des organisateurs et des spectateurs du Grand Prix de Valcourt et il mérite le respect de tous.

Le président du Grand Prix de Valcourt
Denis Leclerc
Et toute l'équipe du Grand Prix

ADMINISTRATION	RÉDACTION	PUBLICITÉ	TECHNOLOGIE	PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE						
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	René Béliveau Conseiller	André Roberge Directeur	Steve Rancourt Michel Doyon Adjoints au directeur	André Corriveau Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Cuestau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

La CMTS accuse une troisième baisse du nombre de passagers

Les tarifs ne sont pas la seule cause, croit la directrice

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le nombre d'usagers du transport en commun a diminué de 2,5 pour cent entre 1996 et 1997 dans la région de Sherbrooke, une situation qui n'inquiète toutefois pas la direction de la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS).

La directrice générale de l'organisme, Huguette Dallaire, ne voit d'ailleurs aucun lien entre cette baisse et la majoration des tarifs en 1997, une mesure qui a du reste permis une augmentation des revenus de 3,3 pour cent.

«Lorsqu'on parle d'achalandage, il y a d'autres critères que les tarifs, notamment le taux de chômage, la clientèle étudiante, l'évolution des besoins, etc.», a-t-elle expliqué, hier soir, devant le conseil d'administration de la CMTS.

En 1997, le coût du passage au comptant avait été majoré de 1,75 à 2,00 \$, celui du laissez-passer régulier de 43 à 45 \$ et celui du laissez-passer réduit de 31 à 34 \$. En 1998, la CMTS a gelé ses tarifs au niveau de 1997.

«En gros, les mesures au niveau de la tarification ont certes eu un effet négatif sur l'achalandage global, mais un effet positif sur les revenus», a souligné Mme Dallaire.

Les données du rapport sur l'achalandage dans le transport urbain en 1997 démontrent que le nombre total de voyageurs est passé de près de 6,7 millions, en 1996, à un peu moins de 6,5 millions, l'an dernier, une baisse de 2,5 pour cent.

Il s'agit là de la troisième diminution consécutive depuis 1994, année où le nombre de passagers avait atteint 6,9 millions.

Les revenus du transport urbain sont quant à eux passés de 5,7 à 5,9 millions \$, entre 1996 et 1997, une hausse de 3,3 pour cent.

Pour ce qui est de l'achalandage du transport adapté, la CMTS enregistre une baisse globale de 1,73 pour cent entre 1996 et 1997.

Le plan de transport dénoncé

Pour sa part, le Syndicat des chauffeurs et chauffeurs de la CMTS soutient que le nouveau plan de transport urbain, attendu pour mars prochain, entraînera une diminution de service et craint, par conséquent, une nouvelle baisse d'achalandage.

«Ça n'a pas d'allure! Il y a des réductions d'heures de service et le nouveau système d'interligne fera en sorte qu'on pourra modifier le parcours d'un autobus en route», affirme Lisette Dubé, conseillère syndicale au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Le syndicat a d'ailleurs fait paraître

Faute de preuve

Le tribunal l'acquitte du viol d'une patiente

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

Inculpé d'une agression sexuelle sur une patiente dans la section psychiatrique de l'hôpital Hôtel-Dieu où il était gardé le 5 octobre 1995, un homme de 38 ans a obtenu un acquittement.

Ce verdict a été rendu hier par le juge Gabriel Lussan de la Cour du Québec, à Sherbrooke, à la suite d'une déclaration de la poursuite.

Le procureur Claude Doire n'a pas déposé la preuve dont il disposait contre l'accusé à l'étape de son procès.

Défendu par Me Conrad Chapdelaine, le prévenu se trouve sous ordonnance de la Commission d'examen et séjourne présentement à l'Institut Philippe-Pinel, à Montréal.

Il avait été placé à l'époque ayant fait l'objet de la dénonciation au service de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu à cause de son état.

Une patiente a rapporté aux autorités ce jour-là qu'un homme était entré dans sa chambre pendant la nuit et l'a agressée sexuellement.

Elle a précisé qu'elle avait tenté de se débattre mais que cet individu lui a mis la main sur la bouche.

Cette patiente a affirmé avoir revu l'homme en question au déjeuner, lui avoir lancé un verre de lait et l'avoir accusé devant d'autres bénéficiaires.

La police locale a entrepris une enquête sur cet incident à la demande de l'hôpital.

La plaignante avait témoigné lors de l'enquête préliminaire tenue le 2 octobre 1996 dans cette affaire.



Huguette Dallaire

hier un avis public pour informer les usagers du transport en commun des changements qui s'annoncent. Selon lui, un total de 6321 heures de service par année seront amputées, soit 119 heures par semaine.

«Il y aura trois mises à pied au début de mars, trois chauffeurs, des jeunes qui viennent de rentrer. Et pour faire déborder le vase, la CMTS ne veut pas considérer ces départs dans les négociations sur la baisse de la masse salariale de six pour cent!» déplore Mme Dubé.

Invité à commenter les propos du syndicat, le responsable du Service du transport, Jacques Demers, a répondu que ceux-ci sont erronés et que la CMTS réagira officiellement par communiqué de presse.

«Il y a réduction d'heures, mais pas de service. Cela peut paraître paradoxal, mais nous avons le mandat d'optimiser le service. Par exemple, le samedi on couvre les mêmes heures mais avec moins d'autobus et de plus on a ajouté deux circuits sur le réseau complémentaire.

«Il n'y a pas moins de fréquence, c'est la couverture du territoire qui diffère», soutient-il.

Selon M. Demers, 5700 heures de service seront coupées en vertu du nouveau plan de transport, sur un total d'environ 200 000 heures par année.

Au Carrefour de l'Estrie seulement

3 JOURS SEULEMENT

12 - 13 - 14 février
jeudi - vendredi - samedi

TOUTE
la marchandise en magasin

chaussures
souliers - bottes
etc.
pour hommes et femmes

50%

de rabais

Faites vite pour un meilleur choix!

Boutiques
Newport

Carrefour de l'Estrie

40559

POURQUOI
PAYER PLUS CHER
POUR MOINS DE
PUISSANCE?



neon ex

NEON 1998

Ensemble 23N :

- Moteur 2 litres DACT, 150 ch
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Becquet arrière
- Capot sport
- Roues en aluminium 14 po
- Volant inclinable
- Deux sacs gonflables
- Transmission manuelle 5 vitesses
- Console au plancher avec accoudoir
- Commande intérieure d'ouverture du coffre
- Cabine à habitacle avancé
- Banquette arrière à dossier séparé rabattable
- Poutres de renfort dans les portes
- Plein d'essence avec chaque location ou achat d'un modèle 1998 neuf

13 998 \$*
149 \$**
PAR MOIS
Location, terme de 30 mois.
Comptant initial de 1 720 \$.

Programme d'aide pour handicapés physiques
Remise additionnelle de 750 \$ à l'intention des diplômés(e)s
Tous les détails chez le concessionnaire

CHRYSLER CANADA
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

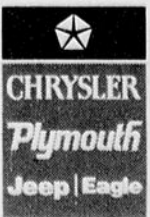
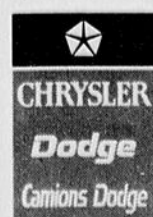
* Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus.

** Tarif mensuel établi d'après un modèle 1998, avec l'ensemble 23N. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 c le km.

Rabais du fabricant inclus. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre/louer à un prix moindre et avoir à commander.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

www.chryslercanada.ca



La bombe saute entre les mains des libéraux

Carrières et professions

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

Carrefour de la santé et des services sociaux CLSC et CHSLD de la MRC de Coaticook

Titre d'emploi : infirmier(ère) auxiliaire sur liste de disponibilité.

Formation académique : détenir un diplôme d'infirmière auxiliaire d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation. Membre en règle de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Exigences : expérience à titre d'infirmier(ère) auxiliaire auprès d'une clientèle de personnes âgées; aptitude à travailler auprès d'une clientèle avec déficit cognitif important; capacité de travailler en équipe; disponibilité immédiate.

Échelle de salaire : selon les conventions en vigueur.

Titre d'emploi : secrétaire médicale - préposé(e) à l'admission sur liste de disponibilité.

Formation académique : détenir un diplôme de 5e secondaire avec spécialisation en secrétariat médical ou un DEC en secrétariat médical. Maîtrise d'un environnement Windows 95, WordPerfect 6.1, Lotus 123.

Exigences : excellente maîtrise du français écrit; notion de base de l'anglais parlé et écrit; expérience de travail en secrétariat de 2 ans serait un atout; expérience de travail exigeant un contact direct avec le public; disponibilité immédiate.

Échelle de salaire : selon les conventions en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 20 mars 1998 à :

M. Roland Bégin, D.S.A.
Carrefour santé et services sociaux
CLSC et CHSLD de la MRC de Coaticook
138, rue Jeanne-Mance
Coaticook (Québec) J1A 1W3

Le scandale sur les manuels scolaires se révèle un pétard mouillé pour l'Estrie, à cause de fausses données de départ

Carrières et professions

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

Multinationale recherche employés pour son usine textile à Sherbrooke.

Fonctions :
Opérateurs de machineries textiles et travail général

Exigences : Secondaire V
Salaire et avantages sociaux
S.V.P. faire parvenir curriculum vitae au:

CASIER 400
LA TRIBUNE
1950, rue Roy,
SHERBROOKE
J1K 2X8

Chado

CARREFOUR DE L'ESTRIE
OUVERTURE PROCHAINE
BOUTIQUE «CHADO»

GÉRANT(E)

- Exceller au niveau des ventes
- Habileté à déléguer efficacement
- Minimum deux ans d'expérience de gérance dans le commerce de détail
- Excellent service à la clientèle

ASSISTANT(E)-GÉRANT(E)

- Minimum d'un an d'expérience
- Exceller au niveau des ventes
- Faire preuve d'un excellent esprit d'équipe

APPELEZ SANS FRAIS AU : BUREAU CHEF
1 800 340-3962
POSTE 704

5592, rue Ferrier
Ville Mont-Royal,
Québec, H4P 1M2

Att.: SOPHIE LEGAULT



Voyant ses allégations sur les manuels scolaires contestées par la présidente de Morilac et la directrice générale de la CSCS, le député libéral François Ouimet, porte-parole de l'opposition à Québec en matière d'éducation, est arrivé hier à Sherbrooke avec ses chiffres puisés à même un questionnaire du ministère de l'Éducation. Mais la réalité diffère grandement de l'impression reflétée par ces données. M. Ouimet a rencontré la presse en compagnie de sa collègue de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay.

Michel RONDEAU

Sherbrooke

La bombe que le Parti libéral a voulu lancer ces derniers jours en ce qui concerne la pénurie de manuels scolaires au Québec et, particulièrement en Estrie, lui a sauté entre les mains hier.

Le député libéral François Ouimet, porte-parole de l'opposition à Québec en matière d'éducation, est arrivé à Sherbrooke avec des chiffres concernant les écoles de la CSCS et de Morilac qui avaient répondu en novembre à un questionnaire du ministère de l'Éducation sur la disponibilité de manuels scolaires pour les élèves. Des preuves incontestables à première vue.

Par contre, un certain nombre de données se sont révélées fausses, de sorte que la crédibilité des attaques libérales à l'endroit du gouvernement s'en est trouvée entachée.

M. Ouimet a déclaré par exemple, documents à l'appui, qu'il n'y a pas de manuels en français, en anglais et en mathématiques de 1ère secondaire et en français et en histoire de 2e secondaire, à l'école Le Ber.

La pure vérité, mais...

C'est la pure vérité, mais, fait remarquer le directeur général adjoint de la CSCS, M. Jean Verlez, il n'y a pas de premier cycle à Le Ber. On n'y trouve que des classes de 3e, 4e et 5e secondaires. «Acheter des volumes pour les 1ère et 2e secondaires serait du gaspillage», a commenté, flegmatique, M. Verlez.

D'autre part, le député libéral a présenté comme autre preuve un document démontrant la pénurie de manuels à l'école Le Touret, une autre école de la CSCS, vouée aux multihandicapés. Cependant, le document avait été rempli par le directeur de l'école francoprotestante Le Sentier.

Cette dernière école loge bien dans des locaux du Touret, mais elle relève de la Commission scolaire Eastern Townships.

Ces erreurs relèvent partiellement de la méconnaissance des établissements de la région de la part de François Ouimet, mais par contre, elles ont échappé aussi à l'attention de sa collègue libérale Monique Gagnon-Tremblay, au bureau de laquelle les deux députés ont rencontré les membres de la presse hier matin.

Il faut dire qu'en ce qui concerne Le Ber, la directrice adjointe qui a répondu au questionnaire adressé à 17 écoles de l'Estrie par le ministère de l'Éducation, a répondu «non» en ce qui concerne les volumes disponibles en 1ère et 2e secondaires, au lieu d'indiquer «NSP» (ne s'applique pas). L'erreur de l'analyse libérale s'explique donc.

François Ouimet n'avait pas l'intention, au départ, d'identifier des écoles et des commissions scolaires. Il a qualifié ses révélations d'exceptionnelles. Mme Gagnon-Tremblay souligne que ces derniers jours, les libéraux avaient refusé d'identifier des écoles aux journalistes. Par contre, M. Ouimet, voyant ses allégations contestées par la présidente de Morilac et la directrice générale de la CSCS dans le journal d'hier matin, a voulu donner la preuve de ses avancés.

De toute manière, pour lui, il est incontestable qu'après une réduction de 1,5 milliard \$ du budget de l'éducation et de nouvelles compressions de 350 millions \$ l'an prochain, les écoles, qui se trouvent déjà aux prises avec des problèmes budgétaires, se trouveront dans une impasse.

«Nous demandons au gouvernement de réinjecter de l'argent et de réserver une enveloppe spécifique pour l'achat de manuels scolaires», ont unanimement réclamé Mme Gagnon-Tremblay et M. Ouimet.

MERCI À TOUS NOS COMMANDITAIRES

Le plus new-yorkais des restos!

Le bonheur est dans l'assiette!

COMMANDITAIRE PROVINCIAL

COMMANDITAIRE PROVINCIAL

UN PETIT DRING AVANT DE PARTIR?

SHERBROOKE

- Restaurant Charlie
- Restaurant L'Omnibouffe
- Restaurant Dan's
- Pizzeria Stratos
- Restaurant Horace
- Service de l'Estrie
- Breuvages Pepsi-Cola de l'Estrie
- Nettoyage Michel Forget
- Tim Horton
- Centre culture de l'Université de Sherbrooke
- Université de Sherbrooke
- Pause Café Estrie
- Restaurant DiToni
- Mazda Rock Forest
- Le Vaisselier en Fête
- La Cage aux Sports
- Deluxe Pontiac Buick
- Relais Toyota
- CAA - Québec
- École primaire du Sacré-Coeur
- Bombardier
- Syndicat des producteurs de lait de l'Estrie
- Yal-Estrie
- Élite Plymouth Chrysler
- N.V. Cloutier
- Le Lettreur Rock Forest
- Ballons Surprise
- Signalisation de l'Estrie
- IKO Solutions de bureau
- Super-Club Vidéo
- SON X PLUS
- Impressions Sports Design
- Boutique Le Coureur
- Buffet Royal

MAGOG

- Le Reflet du Lac
- Magog Concept Chrysler
- Missan Magog
- Memphré Pontiac Buick
- Chevaliers de Colomb
- Équipement de bureau Faucher
- Canadian Tire
- Ville de Magog
- Ranch du Spaghetti « Magog »
- Pizzeria Johnny
- Services Cliche Inc.
- Beigne Bec
- Olymel
- Pepsi-Cola
- Métro Plouffe
- Provigo
- Laiterie Chagnon
- Roy Radio T.V.
- Super-Club Vidéo « Magog »
- Caisse populaire Desjardins Magog-Est
- Eka Nobel
- Municipalité d'Omerville
- Municipalité du Canton d'Orford
- Imprimerie Québecor
- Sonerco Dépanneur Memphré

RICHMOND

- Toyota Richmond
- Ville de Richmond
- Provigo
- Subway
- Restaurant L'Express
- Autobus B.Dion
- Camoplast Inc
- Caisse populaire Desjardins de Richmond
- Teamsters Local 106
- Salon Le Look
- Boutique Fra-Ja
- Produits Hévéa Inc.
- Meubles Mayrand & Frères
- J.H. Coles Unital

WINDSOR

- Champsigne Automobiles Inc.
- Ville de Windsor
- Restaurant Chez Pitou
- Marché Marceau « Provigo »
- Restaurant Chez Pitou
- Marché Marceau « Provigo »
- Pâtisserie Val Racine
- L'Étincelle de Windsor
- Assurances générales des caisses Desjardins
- Garage Jim Sundborg
- Caisse populaire Desjardins de Windsor

LAISSEZ-VOUS CONDUIRE PAR LE BON SENS!

821-4646

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

DU 5 AU 31 DÉCEMBRE

TachyCOM

communication graphique

PIÈCES D'AUTOS N.R.

- Bar Plus
- Bar du Coin
- Bar le Griffon
- Pavage Richmond
- Courtiers en douanes Lée
- Restaurant Cleveland
- Garage G. Boissonneau
- Garage Viger Inc.
- Teintage de l'Estrie
- Chambre de commerce Région de Richmond
- Usinatech Inc.

WINDSOR

- Assurances générales des caisses Desjardins
- Garage Jim Sundborg
- Caisse populaire Desjardins de Windsor

NOS COMMANDITAIRES SOIRÉE ENTREPRISE

<ul style="list-style-type: none"> Ville de Rock Forest Astrollex Banque Nationale Banque Royale Société McLeod et Banque Scotia Groupe Mallette Maheu Les Entreprises ETMW Ltée C.S. Brooks Canada Inc. Tissage Sherbrooke Les Industries C-MAC Brasserie Labatt NESBITT BURNS 	<ul style="list-style-type: none"> Brasserie Molson - O'Keefe Chambre de commerce de la région Sherbrookoise Laparus Lachance Beauré Poisson La Tribune L. Tanguay Inc. Monty Coulombe Le Relais Unipneu Gestion Immobilière Imme Location Pelletier Le Lettreur Rock Forest TachyCOM Banque HongKong du Canada
---	---

COATICOOK

- Le Progrès de Coaticook
- Club Optimiste
- Garage Bolduc & Fils
- Adam Automobiles
- Couillard Automobiles
- Morin Automobiles
- Couillard Construction
- Wulftec International
- Ville de Coaticook
- MRC de Coaticook
- Banorquage 21 Léon Jacques
- Entreprises JM Champeau
- Pharmacie Uniprix
- Assurance Guérin, Dupuis, Viens Inc
- Waterville T.G.
- Les Autos M. Tréto
- T.P.I. Plastique
- Loisir Tucker
- Pâtisserie Coaticook
- Pharmacie Jean Coutu
- Maurais Automobiles
- Ateliers Ferland
- Service agricole Luke Bélanger
- Niederer Les
- Association des pompiers

VALCOURT

- Bombardier
- Caisses populaires
- Desjardins de Valcourt
- Coop-Téléphone de Valcourt
- Bertrand Degré
- Communications Plus
- Pâtisserie Val-Racine
- DBYT Service Informatique
- Banque Nationale

NOS PARTENAIRES

- CHLT 630
- Systèmes Informatiques
- Jean Desharnais
- SHL Systemhouse
- Location Pelletier
- Imprimerie PréGrafik
- Clearnet - Centre de communications d'affaires
- Papiers Domstar - Centre d'affaires Windsor
- La Tribune
- TachyCOM